

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE
de

SAINT-GERMAIN-LAVAL
77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 20 Juin 2019

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 18 JUIN 2019**

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Monsieur FONTAN Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, BOTREL Dominique, BENOIST Simone, AUGÉ Elisabeth, Messieurs TYCHENSKY Jean, HALLART Frédéric, BERTHIER Hervé, FAGIS Christophe, VIEIRA Michel, Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, LE GOFF Philippe, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

Monsieur AUTHIER Bernard, représenté par Monsieur FONTAN Michel,
Madame VIRIN Catherine, représentée par Madame CHEVAL Michèle,
Monsieur HUSSON Michel, représenté par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude,

Absents : Mesdames TELLIER Aline, DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, Monsieur MARTIN Olivier

Absent excusé : Monsieur MADELENAT François

Secrétaire de séance : Madame AUGÉ Elisabeth

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle donnera deux informations en « Affaires et questions diverses », à savoir :

- Lancement de la consultation pour les feux tricolores du carrefour avec la RD 403 / Quartier de Saint Pierre / Quartier de Courbeton,
- Elagage des arbres Rue des Etangs.

Elle demande aux conseillers s'il y a d'autres questions en « Affaires et questions diverses » ?
Pas d'autres questions.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 21 MAI 2019

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Public en date du 21 Mai 2019.

Monsieur FAGIS souhaite savoir s'il serait possible de retirer du compte-rendu le point sur le forfait de surveillance pour les enfants ayant un PAI. En effet, ce point n'ayant pas été évoqué avant la séance, il conviendrait d'en rediscuter.

Monsieur DIEUX précise qu'effectivement, il conviendrait de revenir sur ce point afin d'éclaircir cette décision.

Madame le Maire indique que ce point ayant été délibéré en Conseil Public il ne peut être retiré du compte-rendu. Toutefois, il sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil de travail afin que tous les conseillers puissent échanger et éclaircir les points qui posaient problème.

Le Conseil approuve, à la majorité (16 voix POUR - 1 voix Contre : M. FAGIS – 1 Abstention : M. DIEUX) le compte-rendu du Conseil Municipal Public en date du 21 mai 2019.

2 - RESULTAT DU TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES – ANNEE 2020

Madame le Maire expose au Conseil que le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2020 a été réalisé le Lundi 17 Juin 2019 à 10h00 en Mairie. Ce tirage est fait à partir des listes électorales Le nombre de noms doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n° 2019 CAB 63, soit **6** pour Saint-Germain-Laval.

Les personnes à retenir doivent obligatoirement avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. De plus, il n'appartient pas au Conseil de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

- ✓ M. BEAUCHAMPS Franck
- ✓ M. WISNIEWSKI Kévin
- ✓ Mme GUERIN Mélanie
- ✓ M. MARTIN Antonio
- ✓ M. OUHAYOUN Peter
- ✓ Mme SIGONNEAU Michèle.

3 - ACCOMPAGNEMENT DE LA CCPM POUR LA MISE EN CONFORMITE AU RGPD

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
- Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu l'article 60 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16-1,
- Vu le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Montereau adopté par son Conseil Communautaire le 14/12/2015,
- Vu le Règlement de l'UE 2016/679 du 2 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019_04_33 en date du 8 avril 2019,

Madame le Maire expose au Conseil :

Le règlement relatif à la protection des données personnelles est entré en application le 25 mai 2018.

Les collectivités territoriales et leurs établissements sont également soumis à ces obligations.

La Commune doit par conséquent procéder à la désignation de son Délégué à la Protection des Données (DPD) et initier les démarches pour sa mise en conformité (déclaration à la CNIL, affichage, formules site internet, élaboration du registre,...etc).

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Communauté de Communes propose aux communes souhaitant s'engager seules dans la démarche de les accompagner dans les différentes étapes de la mise en conformité au RGPD en :

- Guidant les collectivités à chaque étape de la mise en œuvre :
 - explications du règlement et définition d'une donnée à caractère personnel,
 - explication du rôle du DPD,
 - procédure de désignation du DPD,
 - mise à disposition de modèles de porter à connaissance, d'informations au public,
 - réalisation du registre des données et de fiches d'activité
- Créant un réseau de DPD afin de favoriser les échanges sur la thématique,

La CCPM propose aux communes cet accompagnement qui sera réalisé par le DPD de la CCPM contre une indemnisation à hauteur de 150 € nets (pour une demi-journée), sur présentation d'un titre émis par la CCPM.

La Commune doit solliciter officiellement la CCPM pour bénéficier de cette expertise par courrier adressé au Président.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- **de solliciter l'accompagnement de la CCPM pour la mise en conformité au RGPD,**
- **de valider le versement de l'indemnité de 150 € nets,**
- **d'autoriser Madame le Maire ou son délégué à signer tout document afférent à ces dispositions.**

Affaires et questions diverses

Lancement de la consultation pour la mise en conformité des feux tricolores au carrefour de la RD 403/Quartier de Saint Pierre/Quartier de Courbeton :

Madame le Maire informe les Conseillers présents que le dossier de consultation pour les travaux cités ci-dessous a été mis en ligne ce jour (18/06/2019) sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics MAXIMILIEN. Une publication va paraître sur un journal d'annonces légales (Le Parisien). De même, une information sur le site Internet de la Commune a également été faite dans la rubrique « Vie Locale » -> « Marchés Publics ».

Les réponses sont attendues pour le Mardi 09 Juillet 2019 à 12h00 avec un début prévisionnel des travaux pour le Lundi 09 Septembre 2019.

Travaux d'égouttage Rue des Etangs

Madame le Maire informe les Conseillers que des travaux d'égouttage sont actuellement exécutés par l'entreprise « Les Jardins d'Héricy », dûment mandatés sur le territoire de de Marolles-sur-Seine jouxtant la Rue des Etangs.

Cette entreprise a également été mandatée pour recenser les parcelles appartenant à VEOLIA sur le territoire des autres communes limitrophes.

Aussi, la parcelle sur Saint-Germain-Laval, dans la continuité de celle de Marolles-sur-Seine, fera également l'objet d'un élagage dans les prochains jours. Nous en avons eu confirmation écrite par VEOLIA.

Monsieur TYCHENKSY demande si les marchés pour l'Eglise ont été notifiés ?

Madame le Maire indique qu'elle en est en attente du retour des documents par le contrôle de légalité, pour pouvoir le faire.

Il demande également où en sont les flyers pour la Fondation du Patrimoine ?

Madame le Maire indique qu'ils sont encore à l'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La parole est donnée au public.

Pas de question du public.

La séance est close à 20h51.